

Communauté
de Communes



Haut Limousin
en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SÉANCE DU 18 MARS 2024

2024_025

SUIVI ET OPÉRATION OPAH/RU
DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 mars 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Claude, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, ROCH Jean-Marie, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno.
En exercice	62	
Titulaires Présents	43	
Suppléants Présents	6	
Pouvoirs titulaires	8	
Votants	57	

PRÉSENTS Suppléants : AUGRIT Corinne, BARRAUD Francine, DACKOW Jean-Michel, NOËL Marie-Thérèse, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- COURTIOUX Vincent qui donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia ;
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à SCHIRA Bruno ;
- IMBERT Ginette qui donne pouvoir à SAILLARD Madeleine ;
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice ;
- MOREAU Pierre-Charles qui donne pouvoir à PERRIN Jean-François ;
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à ESCLAMADON Jean-Marie.

Excusés : BREGEAUD Laurent, BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, MAURY Alice, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame Virginie FILLOUX est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président, s'exprime en ces termes :

Le 20 mars 2023, la communauté de communes a mis en place une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres-bourgs de Bellac et du Dorat pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028.**

Cette convention fait suite à l'étude pré-opérationnelle lancée en mars 2022 qui a confirmé, quantifié et qualifié les besoins en matière de réhabilitation du parc de logements anciens privés.

Les objectifs sont les suivants :

- **Réhabiliter ou remettre sur le marché 110 logements** : 63 occupés par le propriétaire, 35 logements locatifs et 12 logements locatifs dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif ;
- **Lutter contre les formes d'indignité et de dégradations** les plus prononcées ;
- **Mettre en sécurité et traiter l'insalubrité** dans l'habitat ;
- **Favoriser l'autonomie** de la personne dans un logement adapté ;
- **Améliorer énergétiquement et lutter contre la précarité pécuniaire** qui lui est liée.

Le plan de financement prévisionnel hors taxe du suivi-animation de l'OPAH-RU est le suivant :

ANAH	241 200 €
Fonds Européen – Volet territorial GAL PHL	94 720 €
Région Nouvelle-Aquitaine	50 000 €
Autofinancement 20 % CCHLeM	96 480 €
TOTAL HT	482 400 €

Considérant le compte rendu du Conseil d'administration du Pays du Haut Limousin du 23 février 2021 approuvant l'intégration du Pays du Haut Limousin à la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche,

Considérant la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le transfert de l'activité du Pays du Haut Limousin et de ses agents, dont le programme LEADER et son portage vers la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche,

Considérant la signature de la convention Petites Villes de Demain le 7 mai 2021 entre L'Etat, le Département de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et les communes de Bellac et du Dorat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de suivi-animation de l'OPAH-RU ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement présenté ;

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **21 MARS 2024**

ID : 087-200071942-20240318-2024_025-DE

Article 3 : D'autoriser le Président à signer le formulaire de demande d'aide LEADER.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 21/03/2024
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

